

**Décision n° P 2014 - 116 du 21 février 2014  
portant délégations de signature du président du directoire  
en matière d'engagement, de liquidation et  
de mandatement des dépenses**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Alain Jeanneney, membre du directoire, à l'effet de signer, au nom du président du directoire de la Société du Grand Paris, les décisions d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en matière financière, juridique, informatique et logistique, et en matière de valorisation et de patrimoine, de communication, d'ingénierie environnementale et de qualité, d'études économiques et de ressources humaines, ainsi que les décisions de mandatement des salaires, dans la limite d'un montant de 100 000 euros H.T.

**Article 2**

Délégation permanente est donnée à M. Didier Bense, membre du directoire, à l'effet de signer, au nom du président du directoire de la Société du Grand Paris, les décisions d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses, les ordres de mission, afin de mener toute action dans les domaines touchant à l'élaboration, à la conception et à l'exécution du programme de transport, dans la limite d'un montant de 100 000 euros H.T.

### Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 21 février 2014

Le président du directoire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe YVIN